

“

Pour un futur
plus vert



F.A.Q



1. Qu'est-ce que SUNREF ?

Le programme SUNREF (Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance ou Financement de l'utilisation durable de l'énergie et des ressources naturelles), le label finance verte développé par l'Agence Française de Développement (AFD), a pour objectif de faciliter les investissements des entreprises malgaches en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier d'énergie propre et de contribuer à un développement plus sobre en énergie et en carbone, au renforcement de la sécurité énergétique, et à un meilleur accès à l'énergie à Madagascar, par l'intermédiaire de prêts accordés à des Banques Partenaires.

Ce programme innovant vise à accompagner la transition de la République de Madagascar vers une croissance verte, en permettant notamment aux entreprises, selon certains critères d'éligibilité, de bénéficier de prêts à des conditions incitatives pour le financement de projets de performance environnementale, d'efficacité énergétique, ou encore, favorisant le recours aux énergies renouvelables

2. Quel est le montant maximum d'un financement SUNREF Madagascar ?

Le montant maximal de financement SUNREF par investissement éligible est fixé à 1 million euros ou montant équivalent en Ariary (MGA).

Toute fois les montants supérieurs à 1 Million euros (équivalent en Ariary (MGA)) peuvent faire l'objet d'une éligibilité soumis à validation par AFD et devront être traités cas par cas.

Tous les projets dont le montant du prêt est supérieur à 150 000 Euros font l'objet d'une revue par l'équipe d'Assistance Technique

Les projets dont les montant de prêt sont inférieurs à 150 000 euros figurant dans la Liste d'Equipements et des Mesures Eligibles (LEME) ([lien vers liste](#)) sont financés par la Banque Partenaire directement sans avis de l'Assistance Technique, sur la base de la facture d'acquisition et d'une notice technique du fournisseur.

La liste LEME facilite l'accès à la ligne de crédit SUNREF, puisqu'elle inclut les équipements éligibles à ces crédits verts.

3. Quel est le pourcentage maximum du montant de l'investissement éligible au financement SUNREF Madagascar ?

Les paramètres de financement notamment le gearing, sont à déterminer entre la Banque Partenaire et l'emprunteur et pourront être étudiés au cas par cas.

4. Quelle est la devise utilisée ?

Les crédits aux entreprises sont en Ariary.

5. Quelle est la procédure de soumission d'un projet ?

Le porteur de projet peut soumettre directement son projet à l'une des Banques Partenaires. Il peut également contacter l'assistance technique par l'intermédiaire du Chef de Projet Assistance Technique afin de recevoir un avis préliminaire concernant l'éligibilité technique du projet ([Sunref - Solidis](#)).

6. Qui peut bénéficier des lignes de crédit SUNREF ?

Toute entreprise domiciliée sur le sol de la République de Madagascar peut bénéficier de SUNREF, y compris les entreprises détenues à majorité par l'État.

Les particuliers peuvent aussi dans une moindre mesure (10% maximum de la ligne de crédit) bénéficier de la ligne SUNREF.

7. Je suis une Société de Services Energétiques (ESCOs), suis-je éligible à SUNREF ?

Les ESCO peuvent bénéficier de la ligne de crédit SUNREF à condition que celles-ci (y compris les installateurs ou fabricants de chauffe-eaux solaires) et le consommateur final d'énergie satisfont les critères d'éligibilité¹.

8. Comment puis-je lancer une étude de faisabilité de mon projet ?

En prenant contact avec des prestataires notamment ceux disponibles sur la Liste des BET & Fournisseurs ([liste BET& Fournisseurs](#)).

9. Comment devenir une banque partenaire du programme SUNREF ?

La Banque locale commerciale doit prendre contact avec l'équipe Assistance Technique ou PROPARGO (<https://www.solidis.org/sunref/>) pour pouvoir être associée au programme en tant que Banque Partenaire.

10. Quel est le mécanisme des subventions ?

Les subventions varient en fonction du prêt octroyé par les Banques Partenaires et les technologies utilisées :

- Efficacité énergétique : 5% du crédit imputé
- Energies renouvelables en autoconsommation production ou producteurs d'énergie d'indépendants (IPP) : 10% du crédit imputé (hors crédit-bail)
- Energies renouvelables produites en réseaux isolés : 20% du crédit imputé
- Environnement : 20% du crédit imputé

¹ Une ESCO est une personne physique ou morale qui fournit des services énergétiques et/ou d'autres mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans des installations ou des locaux d'utilisateurs, et qui accepte un certain degré de risque financier ce faisant. Le paiement des services fournis par l'ESCO se base (en tout ou en partie) sur la réalisation d'améliorations dans l'efficacité énergétique et sur le respect des autres critères de performance convenus.

Les primes seront versées pour moitié au premier décaissement et pour moitié après réalisation complète de l'investissement financé, après production d'un certificat d'achèvement ou un rapport de vérification d'un expert nommé par l'Assistance Technique.

Dans le cas où l'investissement ne serait pas réalisé, les Banques partenaires s'engagent à exiger du bénéficiaire final le remboursement des primes à l'investissement que ce dernier aura perçues.

Ce système est financé par les Banques Partenaires grâce à l'avantage financier comparatif de l'offre de crédit bonifié via l'abondement d'un Compte spécial à hauteur d'un pourcentage des montants décaissés.

11. Quelle est la durée minimum et maximum du prêt ?

La durée minimale du prêt est fixée à 3 ans pour des investissements en Efficacité Energétique (EE) et 5 ans pour le reste des investissements éligibles. La durée maximale du prêt et la durée de différé de remboursement es à déterminer entre la Banque Partenaire et l'emprunteur.

12. Quelles difficultés pour soumettre une demande de financement SUNREF Madagascar ?

C'est un processus simple et rapide. L'Assistance Technique pourra vous orienter pour élaborer un dossier qui comprend une demande de crédit (à initier avec et par la Banque Partenaire) et des éléments techniques (facture et notice technique pour les projets LEME jusqu'à 150 000 EUR, étude de faisabilité technico-économique complète au-delà de ce montant) qui seront évalués soit par la Banque Partenaire (projets LEME jusqu'à 150 000 EUR), soit par l'Assistance Technique.

13. Quelles sont les conditions d'un financement SUNREF Madagascar ?

Les conditions de financement SUNREF Madagascar (taux d'intérêt, maturité, période de grâce et garanties) sont l'objet d'un accord au cas par cas entre la Banque partenaire et l'Emprunteur. Le niveau de subvention d'un projet est basé sur les caractéristiques techniques du projet.

14. Les services proposés par l'Assistance Technique SUNREF Madagascar sont-ils gratuits ?

Oui, l'assistance technique est proposée gratuitement et financée par l'Union européenne.

15. Est-ce que l'assistance technique finance les études de faisabilité ?

L'assistance technique peut financer des études de faisabilité pour les projets complexes et au cas par cas suite à une première étude de pré-faisabilité faite par le client. C'est la banque partenaire qui doit émettre une lettre d'intérêt en ce sens.

16. Quels sont les services proposés par l'assistance technique de SUNREF Madagascar pour les entreprises qui souhaitent investir dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou l'environnement ?

L'assistance technique proposée par SUNREF Madagascar apporte un soutien rapide et pertinent aux entreprises et porteurs de projets potentiels :

- ✓ Identification des opportunités d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- ✓ Développement de projets verts éligibles, innovants et rentables
- ✓ Assistance adaptée à la taille et à la complexité du projet:
 - Pour les projets de petite envergure, une large sélection d'équipements préalablement identifiés par l'équipe SUNREF ([Sunref-LEME.pdf](#))
 - Pour les projets plus importants ou plus complexes, une assistance est apportée à toutes les étapes du projet (demande de prêt, évaluation technique et financière du projet, suivi de la mise en œuvre et vérification)

17. Quel est l'avantage d'un petit projet (LEME) inférieur à 150 000 euros ?

L'avantage réside dans l'identification préalable d'équipements éligibles à la ligne de crédit SUNREF. L'étude du dossier de financement est accélérée se fait par la Banque Partenaire directement (facture et notice technique) car il n'y a pas de validation préalable par l'Assistance Technique qui connaît déjà les équipements et leurs performances.

18. Quelle est la durée de traitement nécessaire pour un projet plus complexe ou de plus grande ampleur (Non-LEME) ?

Les projets hors LEME requièrent un processus d'évaluation individualisé et approfondi. Celui-ci est mis en œuvre par l'équipe d'assistance technique au cas par cas.

19. Est-ce que les projets bénéficiant déjà d'une première subvention sont éligibles ?

Oui, ils sont éligibles mais ils requièrent une validation et une demande préalables à l'AFD.

20. Le travail de l'Assistance Technique SUNREF Madagascar consiste-t-il à recommander des fournisseurs ou des équipements ?

Non, l'Assistance Technique SUNREF Madagascar ne recommande pas de fournisseurs. Une liste des BET & Fournisseurs est disponible sur le site ([Sunref Liste-BET-Fournisseurs.pdf](#)). Elle est régulièrement mise à jour.

21. A quel stade puis-je prendre contact avec ma banque ou l'assistance technique ?

Au moment où le projet d'investissement est bancable (économies d'énergie intégrées dans les cash-flow prévisionnels et l'analyse des risques...), les porteurs de projets peuvent contacter les Banques Partenaires ou l'assistance technique pour une analyse préliminaire.

22. J'ai choisi un fournisseur du matériel qui n'est pas sur la liste LEME. Comment procéder pour cet investissement ?

Le fournisseur de l'équipement peut potentiellement faire partie de la liste LEME. Il peut remplir le formulaire de demande d'enregistrement disponible sur le site SUNREF ([solidis-sunref](#)). Après évaluation par l'équipe de consultants SUNREF, si le fournisseur et équipements remplissent les critères d'éligibilité, ils seront ajoutés aux bases de données LEME.

23. Quelles sont les exigences en matière de performance des projets d'efficacité énergétique (EE) ?

Le programme Sunref Madagascar finance les investissements d'EE menant à :

- ✓ Des économies d'énergie d'au moins 20 %
- ✓ Et en cas d'extension de la capacité de production, un taux d'expansion de 200% maximum
- ✓ Le retour sur investissement (« pay-back period ») de ces investissements devra être supérieur ou égal à 3 ans.

A noter que l'un des grands avantages de la base de données LEME est que les équipements et matériel qui y figurent sont automatiquement pré-qualifiés et éligibles à un financement Sunref Madagascar.

24. Est-ce que les projets « greenfield » sont éligibles ?

A priori ils ne sont pas intégrés, mais pourront être étudiés au cas par cas selon l'analyse des meilleures technologies disponibles et selon la bancabilité du projet.

25. Quelles sont les exigences en matière de performance des projets d'énergies renouvelables (EnR) ?

- ✓ Les investissements d'énergie renouvelable dont la capacité totale installée est inférieure à 10 MWh
- ✓ L'utilisation d'énergies d'origine renouvelable, soit à des fins d'autoconsommation, soit à des fins de revente à une ou plusieurs entités tierces ;
- ✓ L'utilisation de bois de coupe n'est pas éligible au programme si elle n'est pas issue d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la forêt ;
- ✓ L'utilisation de technologies hybrides (renouvelable et non-renouvelable au sein d'un même projet) est éligible sous réserve que la partie non-renouvelable soit conçue comme solution d'appoint en cas de défaillance de la partie renouvelable, et que la production énergétique annualisée de la part non-renouvelable soit inférieure à 20% de la production énergétique totale du projet.
- ✓ Le retour sur investissement (« pay-back period ») de ces investissements devra être supérieur ou égal à 3 ans.

26. Quels types de projets environnements et agroécologie qui sont éligibles ?

Les projets environnementaux sont des projets qui permettent de réduire l'utilisation des ressources naturelles ou de protéger ces ressources par des investissements "en bout de chaîne" ou de "production plus propre".

Pour être considérés comme éligibles, les investissements seraient évalués sur la base des meilleurs concepts de technologies disponibles notamment dans les domaines suivants :

- Gestion des déchets : prévention ou réduction des déchets, recyclage et les usines d'élimination ;
- Traitement des eaux usées : procédés de production ou autres installations qui économiser l'eau, réduire ou prévenir les eaux usées ;

- Les installations privées de traitement des eaux usées dans l'industrie et le tourisme ;
 - Lutte contre la pollution atmosphérique : mesures visant à prévenir ou à réduire les émissions mais aussi le bruit, les odeurs nauséabondes et les vibrations ;
 - Le traitement de la contamination ;
 - Gestion de la biodiversité (y compris agroécologie) ;
- L'obtention de certifications internationales (y compris dans le domaine touristique)

27. Mon entreprise est un fournisseur d'équipement d'efficacité énergétique. Mes clients peuvent être financés par SUNREF Madagascar ?

Vos clients doivent faire une demande de prêt auprès d'une Banque partenaire. Si votre équipement est enregistré dans la base de données LEME, il suffit que votre client fasse une demande en soumettant la facture proforma et la notice technique du fournisseur. Dans le cadre d'un projet plus complexe, s'il existe un business plan et/ou rapport de faisabilité du projet, les joindre à la demande de financement pour accélérer le processus d'évaluation du projet.